

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

Le conseil municipal s'est réuni le 28 septembre 2022 à 20 heures, sous la présidence de Patrice BOUCHER, Maire.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 6 juillet 2022.

INFORMATIONS TRANSMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

▪ Décision du maire :

Lors de la réunion de la commission Marché Adapté, qui s'est réunie le 11 juillet 2022, l'analyse de l'appel d'offre des lots 3 à 16 du marché de travaux « Réhabilitation et extension de l'ancien presbytère en accueil de loisirs sans hébergement et création de deux logements », a attribué les lots comme suit :

- **Lot n° 3** : VRD à ETS CHOPIN – 29800 PLOUEDERN
 - Montant de l'offre : **76 993.10 € HT** dont une option : Boîte aux lettres : 1 035.00 HT
- **Lot n° 4** : GROS ŒUVRE-DEMOLITIONS à METHODES ET CONSTRUCTIONS – 29260 PLOUDANIEL
 - Montant total de l'offre : **247 283.67 € HT** dont une option : Réfection des enduits existants sur le mur de clôture côté Ouest : 7 619.47 € HT
- **Lot n° 5** : CHARPENTE-ISOLATION-ETANCHEITE A L'AIR à L'HOSTIS – 29800 LANDERNEAU
 - Montant de l'offre : **246 687.16 € HT**
- **Lot n° 6** : COUVERTURE ET ETANCHEITE à MOAL COUVERTURE – 29490 GUIPAVAS
 - Montant de l'offre : **71 704.21 € HT** dont une option : Végétalisation : 22 774.50 HT
- **Lot n° 7** : MENUISERIES INTERIEURES à BATIROISE – 29200 BREST
 - Montant de l'offre : **56 601.78 € HT**
- **Lot n° 8** : CLOISONS-DOUBLAGES à GRANIT BRETON – 29200 BREST
 - Montant de l'offre : **103 438.11 € HT**
- **Lot n° 9** : REVETEMENTS DE SOL à GRANIT BRETON – 29200 BREST
 - Montant de l'offre : **48 900.00 € HT**
- **Lot n° 10** : AGENCEMENT à CREABOIS – 29260 LESNEVEN
 - Montant de l'offre : **29 929.57 € HT** dont une option : Aménagement 2 : 1 828.93 HT
- **Lot n° 11** : FAUX PLAFONDS à IROISE PLAFONDS – 29200 BREST
 - Montant de l'offre : **10 000.00 € HT**
- **Lot n° 12** : PEINTURES à ISOLATION THERMIQUE DE BRETAGNE – 29800 PLOUEDERN
 - Montant de l'offre : **19 800.50 € HT**
- **Lot n° 13** : NETTOYAGE à ARMOR NETTOYAGE – 29000 QUIMPER
 - Montant de l'offre : **2 883.00 € HT**
- **Lot n° 14** : PLOMBERIE-SANITAIRES-VENTILATION à ELORN PLOMBERIE CHAUFFAGE – 29470 PLOUGASTEL-DAOULAS
 - Montant de l'offre : **99 928.70 € HT**
- **Lot n° 15** : ELECTRICITE à LAUTECH – 29490 GUIPAVAS
 - Montant de l'offre : **56 682.98 € HT**
- **Lot n° 16** : PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES à KERBOAS – 29490 GUICLAN
 - Montant de l'offre : **11 942.48 € HT**

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2021 DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS DES ABERS

Le Président de la Communauté des Communes du Pays des Abers, Jean-François TREGUER, présente à l'assemblée, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport général d'activité 2021 de la Communauté des Communes du Pays des Abers.

Le rapport d'activité 2021 présente le rôle de la communauté des Communes. Elle coordonne et met en œuvre des actions à une échelle supra communale :

- Les nouvelles compétences depuis 2021 : les mobilités, Espace France Services, Titres électroniques sécurisés (en soutien aux communes, étude et analyse des besoins sociaux, petites villes de demain,
- Les compétences renouvelées : Coordination enfance/jeunesse, le G4DEC.

Le rapport d'activité 2021 présente la variété des actions menées par la CCPA dans les différents domaines qui lui sont confiés par la loi et les statuts :

- La mutualisation : les ressources humaines en service commun, la commande publique (accompagnement lors des lancement des marchés publics), l'autorisation du droit des sols (activité en croissance),
- La communication : stratégie de communication, plans d'actions, nouvelle identité visuelle (nouveau logo), les relations presse.
- L'évènementiel : Tro Bro Léon, Printemps des Abers, Tréteaux chantants...
- Le pôle environnement et travaux :
 - ↳ les cheminements doux : les véloroutes des Abers et de la « littorale », la Rand 'Abers,
 - ↳ la politique de protection de l'environnement : actions en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau (Breizh bocage, restauration et préservation des cours d'eau
 - ↳ les mouillages de l'Aber Benoît et les mobilités (développement du covoiturage, schéma vélo...)
 - ↳ les travaux de voirie : fauchage des bords des routes, élagage, travaux avec tractopelle...

- Le pôle déchets et économie circulaire : la stratégie des déchets, la collecte et le traitement
- Le pôle aménagement économie et solidarité :
 - ↳ planification et habitat (Plan climat, semaine de développement durable, programme Watty à l'école...)
 - ↳ aménagement du territoire : aide à l'ingénierie des communes
 - ↳ le Plan Local Intercommunal : procédure de modification n° 1 en mai 2021
 - ↳ les aides communautaires Habitat en 2022 (aux particuliers et aux bailleurs)
 - ↳ Système d'information (gestion des bases de données du territoire...)
 - ↳ Bretagne Très Haut Débit : financement du déploiement de la fibre optique, aide aux communes pour leur démarche d'adressage... parcours cybersécurité
 - ↳ Port de l'Aber Wrac'h, les aides économique et mesures de soutien : pass commerce artisanat, aide à l'installation en agriculture...
 - ↳ Zone d'activité économique, crématorium (délégation de service public en cours d'attribution), schéma de développement économique
 - ↳ La maison de l'emploi, l'accès aux droits : Maison de services au public – Espace France Services, le point accueil emploi, la coordination Enfance/Jeunesse
- Tourisme et évènementiel : schéma de développement touristique, projet nautique intégré, la navette littorale,
- Le Pôle Eau & Assainissement : le schéma directeur en cours de finalisation,
- Les projets de 2023 : Schémas directeurs eau et assainissement collectif, crématorium, schéma vélo, extension de la zone de Penhoat 2, Contrôle d'accès des déchetteries, déchetterie de Lannilis, lancement des bacs jaunes, rénovation du centre technique,

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

ALSH : AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE : REVISION DU PRIX

Le Maire présente à l'assemblée la demande du Maître d'œuvre, Groupement conjoint solidaire Arko Architecte (mandataire) / Anhéol Energies / Concept Engineering.Breizh / Alhyange Acoustique, concernant l'actualisation des montants de ses missions au regard du coût prévisionnel des travaux.

En effet, un ajustement du programme a été réalisé en cours d'études, à l'initiative du maître d'ouvrage. Ces ajustements programmatiques ont impliqué une revalorisation et un ajustement de l'enveloppe financière affectée aux travaux pour répondre aux besoins des travaux supplémentaires effectués par la Maîtrise d'œuvre tels que : le respect de la RT 2020 au lieu de la RT 2012 initialement prévu, des travaux supplémentaires pour les fondations de l'extension et de la cour ont dû être inscrits au dossier, la rédaction d'un argumentaire pour la demande de subvention « Bien vivre en Bretagne », la pré-étude de la subvention AAP « Bâtiments performants ». Sur proposition de la commission Petite Enfance/Enfance Jeunesse, réunie le 13 septembre 2022, le maire est autorisé à signer l'avenant n° 1 d'un montant de 5 500 € HT (Nouveau montant du marché : 82 000 € HT).

CONVENTION DE PARTICIPATION AU SERVICE MULTI-ACCUEIL DE PLABENNEC

A ce jour, étant donné le caractère urgent et exceptionnel de la demande, la municipalité de Plabennec a autorisé la garde d'un l'enfant de Kersaint-Plabennec en multi-accueil. Afin de régulariser la situation, la commune de Plabennec propose de signer une convention entre les deux collectivités afin de définir les modalités d'accueil des enfants résidant sur la commune de Kersaint-Plabennec dans le cadre du service multi-accueil de la commune de Plabennec.

Les membres des commissions « Petite Enfance/Enfance-Jeunesse » et « Affaires Sociales » qui se sont réunies le 13 septembre dernier, proposent, à l'unanimité, d'accepter la convention proposée par la commune de Plabennec, en cas de demande, si les certaines conditions sont respectées, tel que stipulé dans la délibération. Le Maire est autorisé à signer ladite convention.

CONVENTION DE MAINTENANCE DES CLOCHES ET VERIFICATION DE LA PROTECTION CONTRE LA Foudre

L'assemblée est informée de l'objet d'une proposition de contrat définissant les modalités d'exécution des prestations de service visant à maintenir l'ensemble de l'équipement du clocher de l'église en état de fonctionnement.

Le prestataire, MACE Entreprises, s'engage à assurer la maintenance de l'équipement (cloches et protection contre la foudre), à veiller au maintien en bon état de fonctionnement des équipements de protection définis dans la convention et d'assurer un suivi régulier des installations en particulier par rapport aux éventuelles modifications d'activités ou de structures concernées par la protection. Le contrat annuel de maintenance s'élève à 180 € hors taxes. Le Maire est autorisé à signer le contrat de prestation de service proposé par MACE Entreprises.

ADHESION AU SERVICE DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD) DU CENTRE DE GESTION DU FINISTERE (CDG29)

Toutes les collectivités territoriales et établissements publics ont l'obligation de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Le Centre de Gestion du Finistère s'est positionné dès 2018 sur cette mission en proposant un accompagnement mutualisé aux collectivités dans leur mise en conformité au RGPD pour une durée de 3 ans. Notre convention d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion arrive à terme.

L'avenant à la convention d'adhésion au service d'assistance proposé par le Centre de Gestion a pour objet de prolonger sa durée jusqu'au terme du mandat électif restant à courir et d'acter le règlement forfaitaire annuel. Le conseil approuve les termes de l'avenant à la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 29,

MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DEU FINISTERE POUR L'ENGAGEMENT D'UNE NEGOCIATION EN VUE DE CONCLURE UN ACCORD COLLECTIF DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (SANTE ET PREVOYANCE)

Depuis le 9 juillet 2021, les employeurs publics et les organisations syndicales peuvent conclure des accords collectifs applicables aux agents publics dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire (risque Santé et Prévoyance). Le Maire propose à l'assemblée de donner mandat au Président du Centre de gestion du Finistère pour procéder, au nom de la collectivité de Kersaint-Plabennec, à une négociation avec les organisations syndicales représentatives du Comité Technique départemental en vue de la conclusion d'un accord collectif dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire. Le conseil municipal décide d'étudier l'opportunité de conclure un accord collectif dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire (risque santé et prévoyance) et de donner mandat au Président du Centre de gestion de la fonction publique du Finistère. Il est précisé que la validité de cet accord collectif et son application au sein de notre collectivité est subordonnée à son approbation par l'assemblée délibérante.

REFERENT LOCAL A LA SECURITE ROUTIERE

Afin d'assurer la lutte contre l'insécurité routière, le Préfet demande aux conseils municipaux de désigner un élu référent. Son rôle consistera à communiquer en matière de sécurité routière dans différents domaines comme les transports, la réglementation, les activités scolaires ou associatives... avec le souci permanent de la prévention des risques (*alcool, stupéfiants, vitesse...*).

En remplacement de Nicolas CAHU, nommé le 25 mai 2020, le Conseil Municipal désigne Maël MICHEL comme référent local de la Sécurité Routière.

DEMANDE D'OCCUPATION D'UN DELAISSE COMMUNAL CADASTRE ZO n° 109

L'assemblée émet un avis favorable à la location d'un délaissé communal, cadastré ZO n° 109, situé au Hameau de Pen ar Créac'h, au nouveau propriétaire de la parcelle située au 12 Hameau de Pen ar Créac'h. Le maire est autorisé à signer la convention.

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Sur proposition de la commission « Finances », Mme Karine HELIES, adjointe au maire, informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des réajustements en section de fonctionnement et d'investissement.

COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

FINANCES

Subvention Pacte Finistère 2030 – Volet 2 – 2022/2024 : Le projet de réhabilitation et d'extension de l'ancien presbytère en un ALSH et deux logements a obtenu une subvention de 60 000 € avec le Conseil Départemental.

Subvention Pacte Finistère 2030 – Volet 1 – 2022/2024 : Il est proposé de présenter une demande de subvention au Conseil Départemental pour 2023 dans le cadre du Pace Finistère Volet 1. Celle-ci concerne l'amélioration énergétique de la salle Félix Guéguen par le remplacement des lampes actuelles par des leds au niveau de la grande salle notamment.

VOIRIE – TRAVAUX :

Route de Kéralias : Une réunion de présentation de l'aménagement de la route de Kéralias a été organisée le samedi 24 septembre pour les riverains. Après les échanges entre riverains et élus, les différentes remarques ont été prises en compte et seront étudiées par la commission Voirie et GO² Concept. Le conseil municipal devra valider le projet d'aménagement à la prochaine séance.

ENFANCE/JEUNESSE :

ALSH : Le permis de construire a été accordé le 21 septembre 2022. La réunion de démarrage des travaux a eu lieu le mercredi 21 septembre afin que toutes les entreprises puissent se rencontrer. Le planning des travaux est fixé du 02 novembre 2022 au 30 novembre 2023.

COMMUNICATION :

Une enquête sur la diffusion du bulletin a été proposée à la population Kersaintaise en septembre. Le résultat de cette enquête sera transmis aux administrés avec le bulletin de novembre.

BATIMENT « FINISTERE HABITAT » :

Les travaux ont repris dernièrement. Les différentes entreprises (plombiers, électriciens, plaquistes et isolation) travaillent actuellement sur le chantier de construction des sept logements.

« Local Santé & Bien-Etre » est à l'arrêt. L'appel d'offres pour l'aménagement intérieur a été lancé le 22 septembre dernier jusqu'au 20 octobre 2022. Le début des travaux d'aménagement est programmé pour janvier 2023.

AFFAIRES SOCIALES :

Repas des Aînés : Ce repas offert par la mairie s'adresse aux personnes de 70 ans nées en 1952 et plus. Il est fixé au samedi 15 octobre 2022 à la salle des Hortensias : apéritif à 12 heures puis repas à 12 h 30, préparé par Michel Le Gall et animé par Matthieu Le Donge.

EMBELLISSEMENT-ENVIRONNEMENT :

Cimetière :

Mme Béatrice PERES informe le Conseil municipal qu'une opération citoyenne de nettoyage du cimetière sera organisée le 20 octobre prochain. Un repas sera offert à tous les bénévoles au restaurant « Le Comptoir des Frangines » à l'issue de la matinée de nettoyage.

Argent de Poche :

L'opération argent de poche reprendra les 25/26/27 octobre prochain de 9 à 12 heures et sera limitée à 12 jeunes. Les dossiers d'inscription seront à retirer au secrétariat de la mairie.

Haies communale et privée : Lors de la réunion du 31 août dernier, la commission a échangé sur un litige qui oppose un particulier et la commune concernant une haie en limite séparative.

Après étude du dossier et des différents documents, il a été décidé :

- De reporter les travaux d'arrachage de la haie prévue initialement le 5 septembre 2022,
- De se rapprocher du géomètre pour s'assurer des limites de propriété,
- De faire intervenir des paysagistes afin d'évaluer les raisons de détérioration de la haie et si nécessaire de nous adresser une proposition chiffrée des dégâts pour un remplacement éventuel des végétaux.

Une fois tous les éléments réunis, il sera proposé à la personne en question un protocole d'accord transactionnel.

QUESTIONS DIVERSES

Information sur les réductions d'énergie sur la commune

Le contexte économique et l'envolée des prix de l'énergie incitent les communes à réduire leurs consommations énergétiques. Depuis plusieurs années, la commune de Kersaint-Plabennec s'est engagée dans cette démarche mais il reste encore beaucoup à faire. Les responsables d'associations et les agents ont été sensibilisés ou vont l'être très prochainement.

En effet, la facture énergétique de la commune pourrait exploser en 2023 en passant de 50 000/55 000€ par an à 150 000/180 000€ par an ! Toutefois, pour les petites collectivités (moins de 10 agents et de 2 millions € de budget) un bouclier tarifaire serait mis en place en limitant la hausse à 15%. La commune de Kersaint-Plabennec pourrait bénéficier de ce bouclier.

- Mairie
 - 2018-2021 : remplacement de l'ensemble des lampes fluos par des leds
 - 2019-2021 : remplacement des anciens chauffages électriques par des radiants et isolation de certaines parois.
- Espace Kreiz Kêr
 - 2022 : Etude énergétique en cours
- Salle Félix Guéguen : Rez de Chaussée
 - 2021 : remplacement du chauffe-eau
 - 2023 : remplacement des lampes fluos par des leds notamment dans la grande salle et étude éventuelle pour la récupération des eaux de pluie.
- Bâtiment au 15 route de Kéralias
 - 2020-2021 : Rénovation énergétique RT2012 comprenant 2 locaux commerciaux et 2 appartements.
- Futur ALSH
 - 2022-2023 : Locaux dans l'ancien presbytère aux normes RT2012 avec pompe à chaleur. Extension aux normes RO2020 avec panneaux solaires.
- Eclairage public
 - 2021-2022 : remplacement de 60 lampes boules par des lanternes à leds.
 - 2021 : harmonisation des horaires de l'éclairage public – 2023 : diminution des tranches horaires ?
- Eclairage de Noël
 - 2017-2021 : remplacement progressif des anciennes illuminations par des leds
 - 2022 : Pas d'achat supplémentaire – diminution de la période d'allumage du 12 décembre au 3 janvier

Demande de réservation : Une ostéopathe a proposé sa candidature pour la réservation d'un local au Pôle Santé & Bien-Etre.